RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

ARRÊTÉ MUNICIPAL D'INTERDICTION DE CIRCULER SUR LES SENTIERS ET ITINERAIRES ENTRE PERQUELIN ET LE COL DES AYES

N° V41/2025

SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE,

Le Maire de la Commune de Saint-Pierre de Chartreuse

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu l'éboulement intervenu dans la nuit du 24 au 25 novembre 2025,
Considérant la nécessité de procéder à la fermeture des sentiers et des itinéraires entre Perquelin et le Col des Ayes afin d'assurer la sécurité du public,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1 :

À compter du vendredi 28 novembre 2025, et sans limite de durée, la circulation à tout public est interdite sur les sentiers et et les parcours de ski de randonnée/raquettes depuis Perquelin vers Le Col des Ayes (GR de pays Tour de Chartreuse) et les sentiers du Col des Ayes vers Perquelin et le trou du Glaz.

ARTICLE 2 :

Cette interdiction sera signalée par la Commune par la pose du présent arrêté. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

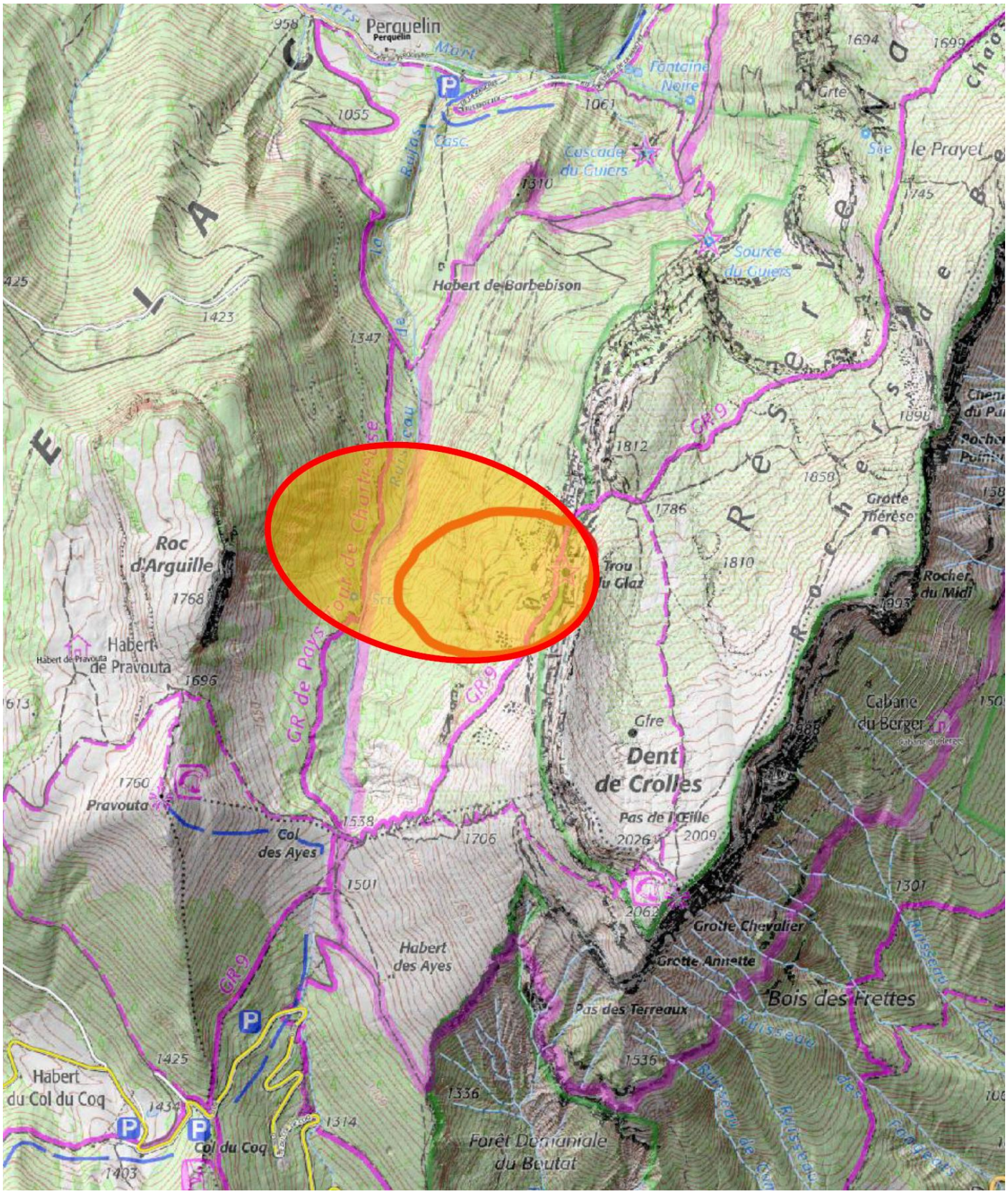
Monsieur le Commandant du Poste de Gendarmerie de Saint-Laurent du Pont, et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint-Pierre de Chartreuse, le 28 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI



PLAN ANNEXE :


Perquelin
Fontaine Noire
Cascade du Guiers
Source du Guiers
le Prayet
Habert de Barbebison
Roc d'Arguille
Habert de Pravouta
Pravouta
Col des Ayes
Habert des Ayes
Habert du Col du Coq
Col du Coq
Grotte Thérèse
Rocher du Midi
Cabane du Berger
Dent de Crolles
Pas de l'Œille
Grotte Chevalier
Grotte Annette
Bois des Frettes
Pas des Terreaux
Forêt Domaniale du Beutat
GR 9
GR de Pays
Réserve Naturelle de la Grande Sure